

LES BONS GESTES

à adopter lors de la découverte d'un jeune oiseau

pour éviter les ramassages non nécessaires



NE PAS SE PRÉCIPITER ET SE POSER LES BONNES QUESTIONS

Les oisillons ne sont jamais abandonnés par les parents !

LE JEUNE PRÉSENTE DES SIGNES APPARENTS DE BLESSURE (PLAIE, SANG, AILE PENDANTE)

Sécuriser l'animal dans un carton troué et tapissé de papier journal, puis contacter le centre de soins le plus proche de chez vous.



LE JEUNE NE PRÉSENTE AUCUN SIGNE DE DÉTRESSE

Il peut être replacé selon un protocole propre à sa famille.



REPLACER L'OISILLON ET SURVEILLER



SUR UNE BRANCHE S'IL EST BIEN EMPLUMÉ

L'oisillon volète mais ne s'envole pas, il n'est plus très loin de son envol. Pour le sécuriser, le replacer sur une branche ou dans le nid s'il est visible et accessible.



DANS LE NID SI CELUI-CI EST VISIBLE

L'oisillon est nu ou a encore du duvet, le nid est visible et accessible, le replacer à l'intérieur est la meilleure solution pour qu'il survive.

DANS UN CONTENANT SUSPENDU

Une fois replacés, ne pas nourrir les oisillons, les parents s'en chargeront.



Quelle que soit l'espèce
Si le nid n'est pas visible ou accessible, accrocher un carton ouvert (face supérieure) et tapissé d'un papier journal, en hauteur (contre un arbre ou suspendu).



Il s'agit d'un merle
ou d'une grive
Vous pouvez remplacer le carton suspendu par une caisse de transport pour chat. Penser à libérer le jeune quand il sera capable de voler.



Il s'agit d'un petit passereau
(mésange, rougegorge...)
Vous pouvez utiliser une cage à hamster que vous ouvrirez quand l'oisillon pourra voler.



Il s'agit d'un rapace nocturne
À l'exception des Effraies des clochers, les jeunes sortent du nid très tôt et se retrouvent parfois au sol. Ce n'est pas pour autant qu'ils sont en détresse. Dans le cas d'un danger immédiat (route, prédateur), le replacer en hauteur, sinon le laisser tranquille.

© Service Éditions LPO 2021, n° E03111007C04 - Illustrations © Cécile Rouane



MÉDIATION
faune sauvage

Ami(e)s de la nature et des animaux, rendez-vous sur www.lpo.fr

Si vous trouvez un animal blessé, appelez le 05 46 82 12 34.



AGIR pour la
BIODIVERSITÉ